



FAQ « sécurité » destinée aux professionnels du tourisme – Été 2016

Cette « foire aux questions » est destinée aux professionnels du tourisme afin de leur permettre d'apporter des réponses à leurs clients sur la portée des mesures en vigueur pour garantir la sécurité des Français et des visiteurs étrangers. Malgré les événements survenus l'année dernière, la France reste effect la première destination touristique mondiale (enquête EVE¹) avec près de 85 millions de visiteurs. Les efforts menés par les autorités françaises afin de faciliter l'accueil et la sécurité des touristes vont être poursuivis durant la saison estivale qui sera riche en événements culturels et sportifs (notamment l'Euro 2016 et le Tour de France).

LES MESURES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Quelles mesures sont en vigueur pour assurer la sécurité des touristes ?

Les autorités publiques comme les professionnels du secteur font de la sécurité une priorité :

- L'état d'urgence est une mesure décrétée par le Président de la République et qui vise à garantir la sécurité des populations. Cette mesure provisoire se traduit par un renforcement des contrôles de sécurité et confère aux forces de l'ordre des prérogatives renforcées.
- Des renforts de police et de gendarmerie sont actuellement déployés sur l'ensemble du territoire national.
- Les contrôles et les effectifs sont renforcés dans les transports en commun et aux alentours des sites accueillant du public, dont les sites touristiques (multiplication par trois des effectifs sur les sites parisiens par rapport à l'ordinaire) ;
- Enfin, tous les représentants des acteurs du secteur touristique ont annoncé des recrutements de personnels de sécurité supplémentaires, afin de garantir la sécurité des visiteurs.

Existe-t-il des consignes spécifiques pour les groupes de voyageurs ?

Il n'y a pas de mesure spécifique concernant les groupes de voyageurs. Ceux-ci doivent néanmoins respecter les consignes générales diffusées par les pouvoirs publics.

L'ENTRÉE ET LES DÉPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Quels sont les documents d'identité nécessaires pour entrer et circuler sur le territoire français ?

Tous les visiteurs étrangers, y compris les ressortissants de l'Union européenne, doivent obligatoirement avoir sur eux une pièce d'identité (passeport ou pièce d'identité nationale). La présentation d'une pièce d'identité peut être exigée par les forces de l'ordre à tout moment, y compris à l'entrée et à la sortie du territoire national.

Le renforcement des dispositifs de sécurité a peu d'impact sur les délais d'attentes dans les aéroports et dans les gares recevant des lignes internationales (Thalys, Eurostar, etc.).

¹ Enquête EVE sur « les arrivées de touristes étrangers », réalisée conjointement par la Direction générale des entreprises (Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique) et la Banque de France ; publication des données : Avril 2016

Pour les ressortissants hors-UE qui doivent présenter un visa d'entrée sur le territoire français, les conditions de délivrance ont-elles évolué ces derniers mois ?

Les conditions de délivrance des visas demeurent inchangées. Les délais ont même été réduits dans un certain nombre de pays. Les périodes de validité des visas restent elles aussi inchangées.

LES TRANSPORTS

Quelles sont les mesures de sécurité dans les transports en commun?

Les contrôles avant l'embarquement sont renforcés pour les vols et l'accès aux lignes ferroviaires internationales. Grâce au renforcement des effectifs ces derniers mois, les délais d'attente restent sensiblement les mêmes.

Des mesures de surveillance et de contrôle sont déployées de manière générale dans les transports en commun. Les forces de l'ordre peuvent procéder à des contrôles de personnes et de bagages. Elles se réservent également le droit, à titre exceptionnel, d'interdire le transport de certains effets personnels considérés comme dangereux.

L'HOTELLERIE ET LA RESTAURATION

Quelles sont les mesures pour assurer la sécurité dans les hôtels français ?

Comme prévu dans la législation française, les hôteliers sont tenus de faire remplir à chaque client étranger une fiche individuelle de police.

En outre, chaque établissement se réserve le droit de procéder à des contrôles de sécurité.

Quelles sont les mesures pour assurer la sécurité dans les restaurants, les bars et les clubs ?

Les restaurants, bars et clubs sont ouverts et fonctionnent normalement. Cependant, afin de garantir la sécurité de leurs clients, chaque établissement se réserve le droit de procéder à des contrôles de sécurité (ouverture de sacs, palpations, etc.)

LES ATTRACTIONS TOURISTIQUES ET LE SHOPPING

Que faut-il savoir sur les dispositifs de sécurité en place dans les musées et les sites touristiques ?

Les établissements publics culturels de Paris, d'Ile-de-France et plus largement de l'ensemble du territoire ont renforcé leurs dispositifs de sécurité (ouverture des sacs, palpations, refus d'accès aux personnes se présentant avec de grosses valises, etc.). Si elles le jugent nécessaire les autorités peuvent prendre des mesures exceptionnelles concernant les conditions d'accès à certains établissements afin d'assurer la sécurité du public.

Que faut-il savoir sur les dispositifs de sécurité en place dans les boutiques, magasins et galeries commerciales ?

De manière générale, les professionnels ont renforcé leurs dispositifs de sécurité (ouverture des sacs, palpations, refus d'accès avec des valises, etc.).

LES EVENEMENTS, FOIRES ET SALONS

Existe-il des mesures spécifiques pour l'organisation et le déroulement des évènements publics ?

Les manifestations organisées sur l'espace public sont autorisées. Des dispositifs de sécurité spécifiques permettent de s'assurer de leur bon déroulé.

Le calendrier des conférences, congrès et salons demeure-t-il inchangé ?

Depuis quelques mois, les organisateurs d'événements et les gestionnaires de sites ont travaillé avec les représentants des autorités pour renforcer leurs dispositifs de sécurité autour des salons, foires, congrès et autres événements organisés et accueillis. Le calendrier de ces événements reste inchangé.

LES MESURES SPECIFIQUES DE SECURITE DANS LE CADRE DE L'EURO 2016

Quelles sont les villes-hôtes et les dates de l'évènement ?

Les villes hôtes sont : Bordeaux, Lens, Lille, Lyon, Marseille, Nice, Paris, Saint-Denis, Saint-Etienne et Toulouse. La compétition commence le 10 juin et s'achève le 10 juillet 2016, jour de la finale.

Quelles mesures de sécurité ont été prises pour les supporters de l'Euro 2016 ?

Durant l'Euro 2016, des mesures spécifiques sont mises en place pour assurer une sécurité optimum autour des stades et dans les transports.

Un contingent de policiers originaires de chaque pays qualifié sera en France durant la compétition.

- Le ministère de l'intérieur français invite lors de l'Euro 2016 des policiers originaires des pays participants au tournoi.
- Accompagnés de policiers français, ils suivront leurs supporters tout au long du parcours de leur sélection nationale pendant la compétition.
- Ils ont vocation à patrouiller en tenue d'uniforme dans et aux abords des stades, dans les fans zones, les aéroports et les gares, selon les besoins locaux.
- Ces policiers apporteront leur aide à la gestion des supporters étrangers présents dans les villes hôtes.
- Ils pourront interagir avec les supporters et communiquer avec eux. Ils favoriseront l'accueil et l'assistance du public dans leur langue nationale.
- Ils seront aussi dans la capacité d'alerter les autorités locales de la présence de supporters à risques et seront en mesure de les identifier.

Un effort particulier a également été fait pour renforcer la vidéo-protection. Au total, plus de 3 400 CRS et gendarmes mobiles seront spécifiquement affectés au renforcement de la sécurisation des stades et des fans zones et pas moins de 72 000 policiers et gendarmes seront mobilisés, auxquels il convient d'ajouter 5 200 personnels de la sécurité civile et 10 000 militaires de l'opération SENTINELLE.

Ces policiers étrangers seront-ils joignables sur des numéros dédiés ?

Non, il n'y a pas de numéro dédié. Les numéros 17 ou 112 permettent de répondre à l'ensemble des demandes.

Cependant, les services de police français pourront interroger leurs homologues étrangers à tout moment en tant que de besoin car ces policiers seront regroupés dans un centre dédié (centre de coopération police international).

Des services de police secours seront-ils spécifiquement consacrés à l'Euro ?

Non. Mais la France est un pays où transitent plusieurs millions de touristes étrangers tous les ans. Les opérateurs de police secours ont donc l'habitude des échanges en langue étrangère.

Y-a-t-il des files dédiées pour les groupes de supporteurs dans les aéroports ?

Non, les supporteurs suivront le parcours normal, selon les démarches usuelles. La France ayant l'habitude de recevoir de nombreux touristes tout au long de l'année, la prise en compte des groupes de supporteurs s'effectuera sans difficulté.

Les « fan zones »

Y aura-t-il des « fan zones » ?

Oui, des « fan zones » seront ouvertes. Elles ont été conçues de façon à assurer une sécurité optimale tout en conservant l'aspect festif qui doit prévaloir lors du tournoi.

L'accès aux « fan zones » est-il libre ?

Oui l'entrée est libre et gratuite dans une « fan zone ». Des mesures de sécurité seront mises en œuvre de façon à assurer la sécurité dans et à l'extérieur de la « fan zone ». Le dispositif s'adaptera en tant que de besoin pour aller du contrôle visuel systématique des sacs à des palpations ciblées. Des dispositifs de vidéo-protection seront installés.

La sécurité est-elle renforcée aux abords des « fan zones » ?

Oui des dispositifs de sécurisation ont été prévus pour obtenir un haut niveau de sécurité dans et aux abords des « fan zones ». Elles seront closes, les accès y seront contrôlés et la consommation d'alcool réglementée. Les dispositifs de secours seront aussi adaptés à la dimension des « fan zones ».

Les stades

La sécurité dans les stades est-elle renforcée ?

Oui, le dispositif mis en place par l'organisateur a été conçu conjointement avec les services de l'Etat et permet d'assurer une sécurité de haut niveau avec des moyens de secours adaptés. En complément, à l'extérieur des stades, l'Etat met en œuvre des moyens de sécurisation accrus.

Quelles sont les mesures de contrôle des personnes à l'entrée du stade (ouverture des sacs ? palpations ? portiques de sécurité ?)

Un dispositif de contrôle d'accès avec ouverture de sac et palpation de sécurité systématique sera mis en œuvre. Des consignes seront ouvertes de façon à ce que les supporteurs puissent déposer leurs sacs, bagages, casques avant d'entrer. La consommation d'alcool est réglementée.

Une pièce d'identité au même nom que mon billet est-elle nécessaire pour accéder au stade ?

Non, il n'y a pas de contrôle d'identité et seul le billet sera demandé pour pouvoir accéder au stade. Toutefois, l'organisateur se réserve le droit de demander qu'une pièce d'identité officielle lui soit présentée.

Combien de temps à l'avance faut-il se présenter pour accéder au stade ?

Les portes du stade ouvrent trois heures avant le début du match, ce qui permet aux spectateurs de profiter des animations prévues dans le périmètre du stade. Un « fan walk » est également mis en place afin que les supporteurs puissent cheminer de façon ludique sur le dernier kilomètre avant d'entrer dans le stade.

Les bus peuvent-ils se garer normalement, notamment aux abords des stades ?

Il n'y a pas de consignes spécifiques concernant les parkings de bus. Dans de rares cas, certains sites touristiques ont transféré leurs parkings vers des aires de remplacement clairement identifiées à proximité.

CONTACTS UTILES

Paris :

Office de tourisme de Paris : www.parisinfo.com
traveltrade@parisinfo.com - +33 1 49 52 42 68

Métro : www.ratp.fr

Paris Aéroport : www.parisaeroport.fr

Mairie de Paris : www.paris.fr

France :

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international : www.diplomatie.gouv.fr/fr

Trains : www.voyages-sncf.com

En cas d'urgence :

- Samu : 15
- Police Secours : 17
- Pompiers : 18
- Numéro européen d'appel d'urgence : 112